




Déclaration promoteurs

Si votre demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée avant le 1/09/2022, vous n'avez pas à déposer cette déclaration.

Cette déclaration vous permet de déclarer les éléments nécessaires au calcul des taxes d'urbanisme (taxe d'archéologie préventive (TAP) et taxe d'aménagement (TAM)), en application des articles 1635 quater A et suivants et 235 ter ZG du code général des impôts (CGI), pour un projet immobilier destiné à être commercialisé par lots.

Vous pouvez déposer votre déclaration auprès de votre service des impôts territorialement compétent.

Vous pouvez également déclarer vos taxes d'urbanisme en ligne via votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, rubrique «Mes biens immobiliers».

 Ce pictogramme indique que doivent être déclarées toutes les surfaces closes et couvertes de plus de 1,80m de haut, calculées à partir du nu intérieur des façades, déduction faite des vides et trémies.

Informations générales

Situation du local affecté par les travaux

Date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme (à partir du 1/9/2022) / /

Numéro de l'autorisation d'urbanisme.....

Département & Commune.....

Numéro & Voie.....

Date d'achèvement des travaux permettant une utilisation effective du bien..... / /

Références cadastrales de la parcelle d'assise.....

Désignation du propriétaire

Il s'agit du titulaire de droit sur la construction objet de la présente déclaration, bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Nom de naissance ou Dénomination sociale.....

Nom d'usage et prénom.....

Identifiant fiscal ou Siret.....

Adresse.....

Caractéristiques du projet

Renseignements concernant les travaux

Nature des travaux Construction Neuve Addition de Construction Changement d'Affectation Changement de Consistance

Les travaux ont augmenté l'emprise au sol du ou des bâtiments Oui Non

Addition de construction

Surface démolie.....

Surface conservée.....

Surface créée.....

Reconstruction

- Reconstruction à l'identique, sur un même terrain, d'un bien détruit ou démoli depuis moins de 10 ans, dans les conditions prévues à l'article L. 111-15 du code de l'urbanisme
- Reconstruction, sur un même terrain, de locaux sinistrés comprenant, à surface de plancher égale, des aménagements rendus nécessaires en application des dispositions d'urbanisme
- Reconstruction, sur un autre terrain de la même commune ou d'une commune limitrophe, de bâtiments de même nature que des locaux sinistrés dont le terrain d'implantation a été reconnu comme extrêmement dangereux et classé inconstructible

Renseignements généraux

Locaux 180

- Surface créée de l'ensemble du projet immobilier (correspond à la surface ajoutée en cas d'addition de construction)
- Surface de l'ensemble du projet immobilier (garage, cave, grenier, pigeonniers ou colombiers incluses)
- Surface des garages
- Surface des abris de jardin
- Surface des serres de jardin à usage non professionnel
- Surface du pigeonnier ou colombier créés
- Surface des aires de stationnement closes et couvertes
- Nombre de places de stationnement de l'aire de stationnement ouverte

Autres locaux & bassins

- Surface des bassins des piscines intérieures
- Surface des bassins des piscines extérieures

Renseignements concernant la partie à usage d'habitation 180

- Surface des constructions destinées à un usage d'habitation
- Surface du lotissement immobilier
- Surface de l'immeuble collectif, locaux communs compris
- Nombre des logements d'habitation créés
- Nombre des maisons créées
- Surface des maisons créées
- Nombre des appartements créés
- Surface des appartements créés
- Nombre des logements locatifs sociaux
- Surface des logements locatifs sociaux
- Surface des logements d'habitation principale
- Surface des logements d'habitation secondaire

Renseignements concernant la partie à usage professionnel

Surface des constructions destinées à un usage professionnel uniquement, hors surface destinée à l'exploitation agricole ou forestière ou aux activités équestres.....

Surface des locaux de commerce de détail.....

Surface des locaux d'hébergement hôtelier et touristique.....

Nombre d'emplacements de tentes, caravanes, et de résidences mobiles de loisirs.....

Nombre d'emplacements des habitations légères de loisirs.....

Surface des locaux d'intérêt collectif et services publics.....

Surface des locaux destinés aux activités artisanales.....

Surface des locaux destinés aux activités industrielles.....

Surface des locaux destinés à usage d'entrepôt ou hangar.....

Surface des locaux destinés à usage de bureaux.....

Surface des locaux destinés à usage de maisons de santé.....

Surface des locaux destinés à usage de résidence seniors.....

Surface des locaux destinés à usage de foyers d'hébergement.....

Surface des locaux industriels évalués selon la méthode comptable prévue à l'article 1500 du CGI.....

Surface des transformateurs électriques.....

Autres éléments divers

Les surfaces et nombres d'éléments à renseigner correspondent aux surfaces et éléments nouvellement créés.

En présence de panneaux photovoltaïques, surface totale des panneaux photovoltaïques posés au sol.....

En présence d'éoliennes, nombre d'éoliennes de plus de 12 m de haut.....

Bien affecté à un service public ou d'utilité publique..... Oui Non

Les logements destinés à la vente ont tous été vendus..... Oui Non



Surface totale des autres constructions annexes.....

Bien classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques: surface totale.....

Caractéristiques du financement

	Nombre	Surface
Logements financés par Subvention de l'État.....		
Logements financés par Prêt à Taux Zéro (PTZ).....		
Logements financés par Prêt Locatif Aidé.....		
Logements financés par Prêt Conventionné.....		
Logements financés par Autre Prêt Aidé par l'État.....		
Logements financés par Prêt Locatif à usage social.....		
Logements financés par Prêt Locatif Social.....		

Caractéristiques du terrain

Travaux ayant eu pour conséquence d'augmenter l'emprise au sol du ou des bâtiments	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Bien réalisé dans le périmètre d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Bien réalisé dans le périmètre d'une convention de projet urbain partenarial	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Bien réalisé dans les périmètres des opérations d'intérêt national	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Travaux réalisés dans le cadre des aménagements prescrits par un plan de prévention des risques naturels, technologiques ou miniers	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Si vous avez déjà effectué un paiement de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) en partie ou en intégralité, montant déjà payé				<input type="text"/>

Date et signature du déclarant